

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Réunion du bureau de la CLE

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Ordre du jour

- Finalisation de la révision du SAGE
 - Proposition d'organisation
 - Projet d'état des lieux actualisé
 - Projet de SAGE
 - Modifications apportées aux dispositions (PAGD et règlement)
 - Estimation financière
 - Projet de rapport environnemental
- Dossiers divers
 - Avis sur la révision des zones vulnérables du bassin Loire-Bretagne
 - Avis sur le projet de SAGE Oudon
 - Consultation sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
 - Participation aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme
 - Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique
 - Inventaire des frayères
- Dossiers pour avis

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Finalisation de la révision

- Proposition d'organisation -

Point N°1

6 novembre 2012

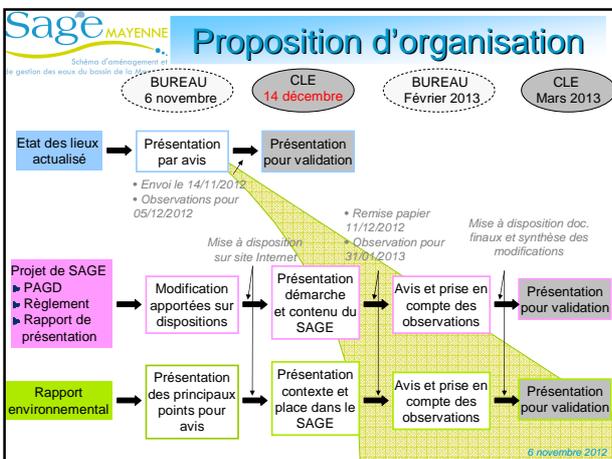
Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le SAGE révisé

- 5 documents obligatoires
 - Ensemble transmis au bureau
- Projet de documents
 - Modifications en fonction des observations éventuelles
- Documents du SAGE
 - Etat des lieux actualisé
 - Projet de SAGE
 - Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Le règlement
 - Rapport de présentation
 - Rapport environnemental

➔ Soumis pour validation à la CLE

6 novembre 2012



Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Finalisation de la révision

- Etat des lieux actualisé -

Point N°1

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Etat des lieux du SAGE

- Document non constitutif du « dossier SAGE »
- Contenu de l'état des lieux des SAGE
 - ▶ Défini par l'article R212-36 du Code de l'environnement
 - Analyse du milieu aquatique existant
 - Recensement des différents usages des ressources en eau
 - Exposé des principales perspectives de mise en valeur de ces ressources
 - Evaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique
- Document présentant l'état des lieux du SAGE
 - ▶ Disponible et consultable par tous
 - ▶ Validé par la CLE (pas obligatoire)
- Synthèse de l'état des lieux du PAGD
 - ▶ Reprise des différentes parties du R212-36 du CE

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Actualisation de l'état des lieux

- Document « le bassin de la Mayenne, objectifs et orientations »
 - ▶ Etat des lieux du SAGE actuel (données 2005)
- Actualisation de ce document nécessaire afin de prendre en compte
 - ▶ les actions mises œuvre dans le cadre du 1^{er} SAGE
 - ▶ la réglementation
- Méthode d'actualisation
 - ▶ Réorganisation des différentes parties selon les rubriques du R212-36 du CE
 - Garantir la légalité du SAGE
 - ▶ Actualisation à partir du document d'évaluation validé par la CLE en 2011
 - ▶ Mise à jour de certaines informations
 - Disponibilité et homogénéité des données
 - Intérêt au regard des enjeux du SAGE

➔ Document intitulé « Etat des lieux actualisé »

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé

I - Caractéristiques générales du bassin versant

- I.1 - Situation géographique
- I.2 - Caractéristiques physiques
 - ▶ Réseau hydrographique et sous-bassins
 - ▶ Bassins versants de masse d'eau
 - ▶ Hydrogéologie
 - ▶ Relief
 - ▶ Pluviométrie

Peu de modifications
- I.3 - Organisation administrative du territoire
 - ▶ Structures intercommunales
 - ▶ Parc naturel régional Normandie Maine
 - ▶ Collectivités distributrices en eau potable

Mise à jour des limites

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé

II - Recensement des différents usages des ressources en eau

- II.1 - Contexte socio-économique et activités humaines
 - ▶ Population
 - ▶ Occupation des sols
 - ▶ Agriculture
 - ▶ Industrie
 - ▶ Tourisme et activités de loisirs → Données de l'évaluation du SAGE
 - ▶ Production hydroélectrique

Mise à jour des données (Recensement INSEE 2009 et RGA 2010)
- II.2 - Prélèvements en eau
 - ▶ Répartition des prélèvements entre les différents usages
 - ▶ Besoins pour l'alimentation en eau potable
 - ▶ Besoins industriels directs
 - ▶ Besoins agricoles

Mise à jour des données (1998 - 2010)
- II.3 - Rejets directs et diffus
 - ▶ Rejets d'assainissement domestique → Mise à jour des données
 - ▶ Rejets d'assainissement industriel
 - ▶ Rejets d'origine agricole

Données de l'évaluation du SAGE

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé

III - Analyse du milieu aquatique existant

- III.1 - Ecosystèmes aquatiques et milieux naturels
 - ▶ Cours d'eau
 - ▶ Milieux naturels et zones humides
 - ▶ Plans d'eau
 - ▶ Têtes de bassin → Etude réalisée en 2010

Données de l'évaluation du SAGE & mise à jour de certaines données
- III.2 - Gestion quantitative des ressources en eau
 - ▶ Ressources superficielles à l'étiage
 - ▶ Crues et inondations

Données de l'évaluation du SAGE avec mise à jour des données « Etiage »
- III.3 - Qualité des eaux
 - ▶ Ressources superficielles
 - ▶ Ressources souterraines

Données de l'évaluation du SAGE

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé

IV - Perspectives de mise en valeur

➤ Tendances d'évolution passés (démographie, occupation des sols, activités...) + actions menées sur le bassin

➤ Tendances probables d'évolution des usages, ressources en eaux et milieux aquatiques

- ▶ Peu d'évolution des besoins en eau potable
 - Prédominance des ressources superficielles
- ▶ Evolution difficilement prévisible pour les besoins agricoles
 - Eventuelles contraintes de prélèvement liées au changement climatique
- ▶ Limitation des conséquences des inondations
 - Crues potentiellement plus rapides localement
- ▶ Actions en cours vis-à-vis des nitrates, du phosphore et des pesticides
 - Restauration lente de la qualité des eaux du fait de l'inertie des milieux aquatiques
 - Préoccupation pour la qualité des ressources du bassin
- ▶ Peu d'évolution des besoins liés à l'assainissement
- ▶ Actions de restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité
 - Amélioration de la qualité morphologique
 - Enjeu important pour l'atteinte du bon état des eaux du bassin
- ▶ Evolution concernant les zones humides
 - Impact potentiel de l'imperméabilisation des sols et la diminution des prairies
 - Prise de conscience de la nécessité de préservation et évolutions réglementaires

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé IV - Perspectives de mise en valeur

Tendances d'évolution + éléments de l'état des lieux

Principales perspectives de mise en valeur des ressources sur le bassin

- la préservation et la reconquête des milieux aquatiques en vue d'atteindre le bon état fixé par la DCE et de satisfaire l'ensemble des usages, le bon fonctionnement des milieux conditionnant la qualité et la quantité des eaux
- le maintien d'un équilibre durable entre besoins et ressources au niveau quantitatif afin de satisfaire, en période d'étiage, l'ensemble des usages et notamment l'alimentation en eau potable et de garantir un débit suffisant pour la vie aquatique
- la limitation des phénomènes de crues et la sensibilisation des populations contre le risque inondation
- l'amélioration de la qualité de l'eau pour la satisfaction des usages liés à l'eau et notamment l'alimentation en eau potable, la vie aquatique ou encore les activités de loisirs

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet d'état des lieux actualisé V - Evaluation du potentiel hydroélectrique

Etabli conformément à l'article L212-5 CE

2 éléments pris en compte :

- Connaissance de la production et des projets en cours sur le BV
- Évaluation du potentiel du bassin Loire-Bretagne

Evaluation sur le bassin LB P installée : 3,5 MW P supplémentaire (par optimisation d'ouvrages existants) : 5,75 MW	Situation sur le bassin Mayenne à l'horizon 2015 25 installations P installée : 7,5 MW Productible : 26 GW (par optimisation d'ouvrages existants)
--	--

Potentiel supplémentaire possible :

- Optimisation des autres installations existantes
- Équipement d'ouvrages

Mais faible par rapport à production actuelle

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Finalisation de la révision - Projets de PAGD et règlement -

Point N°1

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Modifications apportées aux dispositions du PAGD et du règlement

Observations du bureau de juillet

Points juridiques

Attentes du SDAGE

→ Groupe de travail (7 septembre) → Projets de documents transmis au bureau

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Modifications apportées aux dispositions du PAGD et du règlement

- Principales modifications apportées au PAGD
 - L'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau
 - L'adaptation des ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau
 - Le taux d'étagement
 - Les ouvrages non entretenus et/ou sans usage
 - Les têtes de bassin
 - La prise en compte de l'entretien dès la conception des projets afin de limiter l'utilisation des pesticides
- Modification apportée au règlement
 - Règle concernant la limitation de la création des plans d'eau

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD - Poursuivre et renforcer les actions coordonnées de restauration des cours d'eau -

Orientation de gestion
1A1 - Organiser la maîtrise d'ouvrage

- Précision apportée sur le rôle des différents intervenants
- Secteur Maine-et-Loire non prioritaire

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

- Adapter les ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau : taux d'étagement -

■ Attente du SDAGE

Disposition 1B-1 du SDAGE

- ▶ « Le Sage identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture des vannages...),
- ▶ Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau, défini comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau ».

➡ Point d'attention du comité de bassin

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

- Adapter les ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau : taux d'étagement -

Proposition du groupe de travail pour répondre aux attentes du SDAGE

1B1 - Compléter la connaissance du taux d'étagement

- ▶ Carte de l'Agence de l'eau : état de référence (en l'état actuel des connaissances)
- ▶ Réalisation de diagnostic des ouvrages dans le cadre des études préalables
- ▶ Actualisation de cette carte par la CLE sur la base des données transmises par les collectivités (délai de 2 ans)

1B2 - Réduire le taux d'étagement

- ▶ Disposition déjà existante (pourquoi ? / comment ?)

1B3 - Fixer un objectif pour la valeur du taux d'étagement

- ▶ Définir un objectif chiffré de réduction sur la base de la carte actualisée pour la période de mise en œuvre du SAGE (délai de 3 ans)
- ▶ Evaluer l'atteinte de cet objectif
 - Réalisation par la CLE d'un suivi du taux d'étagement sur la base des bilans transmis par les collectivités

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

- Adapter les ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau -

Orientation de gestion

1B4 - Réduire l'impact des ouvrages non entretenus et/ou sans usage

[...]

La CLE rappelle que le propriétaire d'un ouvrage fondé en titre ne peut pas perdre son droit d'eau du fait de l'absence d'usage pour lequel il a été autorisé.

■ Observation du cabinet juridique

■ Proposition d'une rédaction qui prenne en compte l'approche locale

- ▶ Conserver la rédaction actuelle

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

- Améliorer la connaissance des têtes de bassin -

■ Disposition 11A-1 du SDAGE

- ▶ Etablissement d'un inventaire des zones têtes de bassin
- ▶ Définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés

↓

Étude réalisée en 2010 à compléter

↓

■ Ajout d'un moyen prioritaire « 1E - Améliorer la connaissance des têtes de bassin »

- ▶ Orientation de gestion « 1E1 - Renforcer la connaissance sur les têtes de bassin »
 - Améliorer la connaissance dans un délai de 3 ans
 - Proposer des mesures de gestion adaptées formalisées lors de la prochaine révision

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

- Réduire l'utilisation des pesticides -

■ Prendre en compte l'entretien dès la conception des projets

- ▶ Orientation de gestion pour l'ensemble du territoire
- ▶ Disposition de mise en compatibilité visant les IOTA pour les aires d'alimentation des captages prioritaires identifiés à enjeu pesticides

➡ Aires d'alimentation pas toute délimitées

■ Disposition de mise en compatibilité pour l'ensemble du territoire visant les IOTA (rejets d'eau pluviales)

- ▶ 9A3 : Prendre en compte l'entretien dès la conception des projets

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de Règlement

- Article 1 : Limiter la création des plans d'eau -

■ Rédaction d'une règle visant à n'autoriser la création des plans d'eau qu'en dehors des secteurs à forte densité de plans d'eau

■ Rappel de la disposition du SDAGE visant les réservoirs biologiques (article et sa justification - carte)

Cet article ne concerne pas :

- les réserves de substitution,
- les plans d'eau de barrage destinés à l'alimentation en eau potable et à l'hydroélectricité (relevant de l'article 4-7 de la DCE),
- les lagunes de traitement des eaux usées,
- les plans d'eau de remise en état de carrières,
- les plans d'eau assurant la défense incendie,
- les plans d'eau de compensation.

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de règlement

- Article 2 : Mettre en adéquation le remplissage des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource -

- Article visant à limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux en période d'étiage
 - ▶ Remplissage des plans d'eau autorisés entre le 30 octobre et 1^{er} avril
 - ▶ Dates pouvant être modifiées en cas de sécheresse importante (arrêtés cadre sécheresse)
- Observation tardive de la DDT de l'Orne
 - ▶ Concertation avec les propriétaires afin de mettre en dérivation les plans d'eau
 - Questionnement sur l'application de cette règle dans le cadre de la concertation

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

Estimation financière

- Moyens nécessaires
 - ▶ à la mise en œuvre des dispositions du SAGE
 - ▶ au suivi de ces dispositions
- Estimation réalisée pour la durée de la mise en œuvre du SAGE (6 ans)
- Estimation à considérer avec précaution
 - ▶ Nombreuses actions en cours et coût supplémentaire lié au SAGE incertain
 - ▶ Majorité des dispositions mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage
 - ▶ Coûts futurs de certaines dispositions connus qu'après étude définissant plus précisément les actions à mener
 - ▶ Quantification complexe de la portée de certaines dispositions
- Montants pas uniquement induits par le SAGE
 - ▶ Dispositions du schéma également appuyées par la réglementation existante et accompagnées par les partenaires financiers du bassin
- Coûts présentés n'intégrant pas les montants des actions faisant déjà l'objet de programmes existants ou engagés

Par exemple : programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau, programmes de renouvellement des réseaux d'eau potable, mise aux normes des stations d'épuration, ...

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de PAGD

Estimation financière

- Estimation des coûts

Mise en œuvre du SAGE	Description	Montant
Mise en œuvre du SAGE	Enjeu I - Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	7 450 000 €
	Enjeu II - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource	570 000 €
	Enjeu III - Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines	1 120 000 €
Suivi de la mise en œuvre (animation & communication)		840 000 €

10 millions d'€

Par objectif

- 1 - Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau
- 2 - Préserver et restaurer les zones humides
- 3 - Limiter l'impact des plans d'eau
- 4 - Economiser l'eau
- 5 - Maîtriser et diversifier les prélèvements
- 6 - Réduire les conséquences des inondations
- 7 - Limiter les rejets ponctuels
- 8 - Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau
- 9 - Réduire l'utilisation des pesticides

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Finalisation de la révision

- Projet de rapport environnemental -

Point N°1

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de rapport environnemental

- Obligatoire pour tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement
 - ▶ En application de la Directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (2001)
- Objectifs
 - ▶ Évaluer les impacts du SAGE sur l'environnement
 - ▶ Exposer les choix retenus par la CLE et leur motivation
 - ▶ Améliorer l'information au public
- Contenu défini par l'article R122-20 du Code de l'environnement
- Lettre de cadrage préalable de l'autorité environnementale
 - ▶ Définition des enjeux identifiés par l'Etat sur le territoire
 - Hiérarchisation des enjeux/thèmes pour la révision

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de rapport environnemental

- Contenu du rapport environnemental du SAGE Mayenne
 - ▶ Reprise des éléments du Code de l'environnement
 - I - Objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans et programmes
 - Enjeux et objectifs du SAGE
 - Compatibilité avec le SDAGE
 - Dispositifs réglementaires, documents et orientations que le SAGE prend en compte
 - Documents et programmes qui doivent être compatibles avec le SAGE
 - II - Etat initial de l'environnement
 - Synthèse de l'état des lieux complétée avec les autres composantes de l'environnement (paysages, air, bruit, ...)
 - III - Exposé des motifs pour lesquels le projet de SAGE a été retenu
 - Justification du projet notamment au regard :
 - » du 1^{er} SAGE (actions menées et valorisation)
 - » du contexte de la révision
 - » de la DCE
 - Cohérence du SAGE avec les objectifs de protection de l'environnement à l'échelle internationale, communautaire, nationale et locale

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Projet de rapport environnemental

- **Contenu du rapport environnemental du SAGE Mayenne**
 - ▶ Reprise des éléments du Code de l'environnement
 - IV - Analyse des effets notables probables du SAGE sur l'environnement
 - Impact global par composante de l'environnement
 - Impact des dispositions par objectif général du SAGE
 - V - Evaluation des incidences sur les zones Natura 2000
 - Partie obligatoire de l'évaluation
 - VI - Mesures correctives et suivi
 - Pas de mesures correctives définies au regard de l'analyse des effets notables du SAGE
 - Tableau de bord de suivi des actions
 - VII - Méthode adoptée pour l'évaluation environnemental
 - VIII - Résumé non technique

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Dossiers divers

Point N2

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Avis sur la révision des zones vulnérables du bassin Loire-Bretagne

- Révision conduite à l'échelle du bassin Loire-Bretagne
- Consultation du 25 juillet au 8 octobre 2012

Contexte et modalités d'application:

- Application de la Directive nitrates du 12 décembre 1991
- Contentieux EU sur zonages et contenu des programmes d'action
 - ▶ Engagement 5ème programme de réduction des pollutions par les nitrates
 - ▶ Contenu des mesures communes défini par décret du 10 octobre 2011 + arrêté du 19 décembre 2011
 - ▶ Adaptation de certaines mesures par le Préfet de Région (consultation chambre régionale d'agriculture, Conseil régional, Agence de l'eau)
- Le bassin de la Mayenne :
 - ▶ Classé en zone vulnérable depuis 1996
- Courrier à Mme Préfète de la Mayenne (25/09/2012) :
 - ▶ Dossier pas présenté à CLE compte-tenu des délais donc pas avis CLE
 - ▶ Noté que pour bassin de la Mayenne, pas de modification sur la délimitation ZV

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Avis sur le projet de SAGE Oudon

- Consultation par courrier du 31 mai 2012 – durée 4 mois
- Bassin de l'Oudon :
 - ▶ Oudon : affluent RD de la Mayenne – néanmoins SAGE distinct compte-tenu des enjeux spécifiques du bassin
 - ▶ Superficie BV : 1 487 km2 (départements 53 et 49)
 - ▶ Révision du SAGE (1^{er} SAGE approuvé en 2003)

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Avis sur le projet de SAGE Oudon

- **Projet de SAGE autour de 6 enjeux :**
 - A. Stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales
 - B. Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques
 - C. Gérer quantitativement les périodes d'étiage
 - D. Limiter les effets dommageables des inondations
 - E. Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau
 - F. Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon
- 51 dispositions dans le PAGD
- 2 règles

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Avis sur le projet de SAGE Oudon

- Pas d'incohérences entre le projet de SAGE Oudon et le travail de révision mené sur le SAGE Mayenne
- Néanmoins :
 - ▶ Captage d'AHUILLE, situé sur le bassin de la Mayenne, identifié par le SAGE Oudon comme captage sur lequel la CLE Oudon envisageait de mettre en place un programme réglementaire de reconquête de la qualité de l'eau
 - ▶ Observation à la CLE Oudon :
 - Regret que pas d'information préalable,
 - Pas de nouveaux captages sur BV Mayenne avec programme de reconquête de la qualité de l'eau,
 - Pas une ressource stratégique pour le bassin de la Mayenne
 - ▶ À noter :
 - Captage pas retenu à l'issue de la consultation

6 novembre 2012

Sage MAYENNE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne

- Consultation sur les questions importantes pour préparer le SDAGE 2016-2012
- Question importante
 - ▶ Question à laquelle le SDAGE devra répondre pour aller vers le bon état des eaux
- Calendrier de travail
 - ▶ Juillet 2012 : adoption par le comité de bassin des documents de consultation
 - ▶ Novembre 2012-avril 2013 : consultation du public et des assemblées
 - ▶ Fin 2012 : forums de l'eau par sous-bassin
 - Débat sur les questions importantes
Mayenne-Sarthe-Loir : 17 décembre 2012 au Mans
 - ▶ Juillet 2013 : adoption par le comité de bassin

6 novembre 2012

Sage MAYENNE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne

Éléments pris en compte pour la définition des questions importantes

- 15 questions importantes du SDAGE actuel
- Evolution du contexte
 - ▶ Changement climatique
 - ▶ Directives inondations et stratégie milieux marin
 - ▶ Renforcement des outils environnementaux (Grenelle, trame verte et bleue, SRCE, ...)
 - ▶ Généralisation des SCOT
 - ▶ Réforme des collectivités
 - ▶ 84 % du bassin couvert par des SAGE
 - ▶ Contexte économie
- Préoccupations des élus et du public
 - ▶ La santé publique
 - ▶ La préservation du milieu
 - ▶ Le partage de la ressource
 - ▶ La lutte contre le risque inondation

Campagne « changeons de point de vue sur l'eau »

6 novembre 2012

Sage MAYENNE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne

4 questions importantes (15 pour le SDAGE 2010-2015)

- Qualité des eaux
 - ▶ Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques
 - ▶ Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité d'eau
 - ▶ Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?
- Gouvernance
 - ▶ Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

6 novembre 2012

Sage MAYENNE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur les questions importantes du SDAGE Loire-Bretagne

- Consultation par le comité de bassin Loire-Bretagne
 - ▶ Les assemblées régionales, départementales et locales du bassin
 - conseils régionaux et conseils généraux
 - CLE et établissements publics territoriaux de bassin
 - chambres consulaires régionales et départementales
 - parcs naturels régionaux
 - comités de gestion des poissons migrateurs
 - ▶ Le public (habitants et tous les acteurs du bassin Loire-Bretagne)
- Relai de la consultation à l'échelle locale
 - ▶ Démultiplication des actions de communication

Propositions / pistes pour le bassin de la Mayenne

- ▶ Mettre un lien sur le site Internet du SAGE
- ▶ S'intégrer à des manifestations existantes
- ▶ Organiser des réunions d'information
- ▶ ...

6 novembre 2012

Sage MAYENNE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique

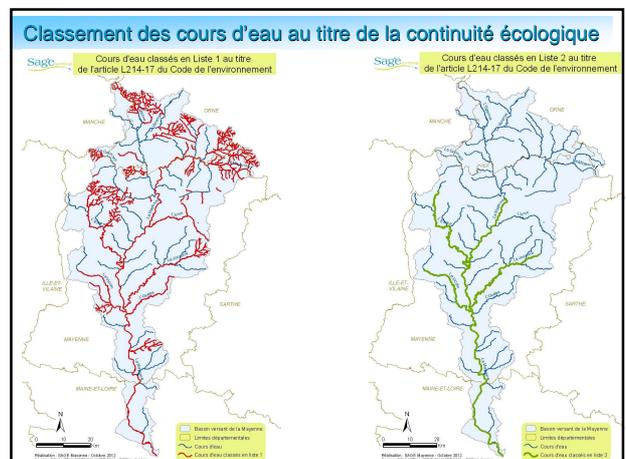
- Consultation de la CLE en 2011 : avis favorable en rappelant que les actions sur le bassin de la Mayenne sont réalisées au cas par cas, dans la concertation
- Arrêté du 10 juillet 2012 : parution des 2 listes

LISTE 1:
Cours d'eau :
-en très bon état écologique,
-identifiés dans le SDAGE comme réservoir biologique
-nécessitant une protection complète des poissons migrateurs
▶ aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique,
▶ le renouvellement de concession ou d'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions pour assurer le maintien ou l'atteinte de la continuité écologique.

LISTE 2 :
Cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.
▶ Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies.
▶ obligation de résultat en matière de circulation des poissons migrateurs et de transport suffisant des sédiments dans un délai de 5 ans.

Classement progressif

6 novembre 2012



Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Inventaire des frayères

Avant-projet d'inventaire des frayères de cours d'eau ou tronçons de cours d'eau du département de la Mayenne

- Etabli par l'ONEMA avec la coopération de la fédération de pêche
- Etat de la connaissance établi en application du code de l'environnement
- Présentation le 18/10 ► concertation jusqu'au 31/12/12
- Ensemble des documents de la concertation sur le site de la préfecture (mayenne.gouv.fr)

6 novembre 2012

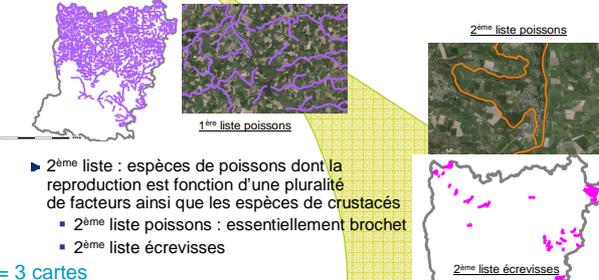
Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Inventaire des frayères

■ 2 listes :

- 1^{ère} liste : espèces de poissons dont la reproduction est fortement dépendante de la granulométrie du fond du lit mineur
 - Ex : lamproie, truite, vandoise, chabot
- 2^{ème} liste : espèces de poissons dont la reproduction est fonction d'une pluralité de facteurs ainsi que les espèces de crustacés
 - 2^{ème} liste poissons : essentiellement brochet
 - 2^{ème} liste écrevisses

= 3 cartes



Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Dossier pour avis

- **Dossiers pour avis**
 - 3 dossiers loi sur l'eau
 - 2 ICPE industrie
 - 1 ICPE élevage
 - 1 ICPE carrière
 - 1 PPC
 - 1 document d'urbanisme

Point N°3

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Dossiers pour avis

Dossier	Objet	Proposition
Loi sur l'eau Programme de travaux sur 9 ouvrages du bassin de l'Ernée	- Programme en lien avec le CRE signé en 2007 - Travaux sur 9 ouvrages dont 7 situés sur le cours principal de l'Ernée - 4 des 9 ouvrages concernés par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la vallée de l'Ernée = > Projets correspondants élaborés en prenant en compte des attentes associées à ce zonage	Avis favorable
Loi sur l'eau Elargissement des dépendances et renforcement de la RD 7 (Saint-Fraimbault et Aron)	Concernes 2400 ml et 3,8 ha Mesures prévues afin de compenser l'impact sur les zones humides et sur un ruisseau Mesures permettant de : - préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que les cours d'eau - assurer la continuité des écoulements superficiels en période d'étiage et de ne pas aggraver les risques d'inondation	Avis favorable

6 novembre 2012

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Dossiers pour avis

Dossier	Contenu	Proposition
ICPE Industrie Atelier d'abattage et de préparation de produits alimentaires à JAVRON	Projet d'augmentation de la capacité de production (extension du plan d'épandage) et de travaux visant à améliorer le fonctionnement de la station d'épuration - Maîtrise des prélèvements en eau - Gestion des eaux pluviales - Amélioration du traitement des eaux usées - Plan d'épandage conforme à la réglementation	Avis favorable
ICPE Industrie Activités de stockage et de regroupement de déchets d'hydrocarbures à SAINT-BERTHEVIN	Activité dans une zone industrielle - Bac de rétention d'une contenance égale à celle de la cuve - Pas de modification lors du transfert en cuve - Consommations d'eau sanitaire : 15 m³/an - Eaux pluviales : rejet dans le réseau d'eaux pluviales de la commune	Avis favorable
ICPE Elevage Elevage canin de 256 chiens à SAINT-MICHEL-DE-FEINS	Hors SAGE	Pas d'avis

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Dossiers pour avis

Dossier	Contenu	Proposition
PPC Délimitation de la zone de protection du bassin d'alimentation du captage d'eau potable d'ERNEE	- Captage sur l'Ernée à ERNÉE classé prioritaire en raison de la qualité de l'eau brute vis-à-vis du paramètre nitrate (Loi Grenelle) - Réalisation par le SIAEP d'ERNÉE d'un diagnostic territorial des pressions agricoles sur le bassin d'alimentation de la prise d'eau d'ERNÉE - Délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage reprise dans le projet d'arrêt préfectoral	Avis favorable
Document d'urbanisme Projet de schéma de cohérence territoriale du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel	-11 communes du bassin concernées soit 5 % du territoire du SCOT -Point d'attention : les zones humides -Identification de la trame bleue (cours d'eau et zones humides) dans le SCOT -Déclinaison et précision à l'échelle locale dans les documents d'urbanisme (inventaire à l'échelle communale ou intercommunale et intégration dans les documents d'urbanisme)	Avis favorable

Dossiers pour avis

■ Dossiers pour lesquels il n'y a pas eu d'avis transmis compte-tenu des délais

Dossier	Contenu
<p>ICPE Industrie Usine de fabrication de chaux à NEAU (société LHOIST)</p>	<p>Projet de construction d'un four en remplacement d'un four existant Faible consommation d'énergie et bon rendement de transformation Modification de l'installation de préparation de pierres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des prélèvements - Gestion des eaux pluviales et des rejets - Prise en compte du risque de pollution en cas d'inondation <p>> Dossier ne présentant pas contradiction avec les préconisations du SAGE</p>
<p>Loi sur l'eau Mise en 2x2 voies de la RD 775 (Membrolles - Pruillé - Grez Neuville et Lion d'Angers)</p>	<p>Déviations sur 6km concernant environ 29 ha (reprise en partie du tracé existant) Mesures prévues afin de compenser l'impact sur les zones humides Mesures permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que les cours d'eau - assurer la continuité des écoulements superficiels en période d'étiage <p>> Dossier ne présentant pas contradiction avec les préconisations du SAGE</p>